

COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 AOUT 2021 à 20 h**

Présents : GALAN Bruno – DARCHE Françoise – ABULI Pierre – BONAFE Nadine – MUNIER Richard -DELMER Jean-Christophe – DESCHAMPS Faustine – ROCA Jean – CHAMPROY Guillaume- FERTON Sophie- VINET S- BOUSCATEL F-

Absents : Marcel DESCOSY – Renée OCAMPO – CHEMIN Alexandra – WERNER Bertrand- DAUBA Laurent- VUILLEMIN Laure- ROLLAND Gilles – CHIVE Florence-

Procurations : SARDA C à B. GALAN- ORIOL S à F. DARCHE- POWDEROUX L à BOUSCATEL F-

Secrétaire de séance : Nadine BONAFE

M. le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux, ouvre la séance et énonce les procurations.

I - Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Le compte-rendu de la séance du 29 Juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

II – Communications du Maire :

N°	OBJET
32/21	Demande de fonds de concours 2021 à la CC ACVI pour l'aménagement de parkings Place Etienne Canals et Avenue Joliot Curie
33/21	Avenant n°1 en moins value (- 2 534 € HT) avec la ST GROUPE, suite au remplacement du revêtement sol sportif loisirs par un revêtement sol polyvalent. Montant du marché : 39 391 € HT soit 47 269.20 € TTC.
34/21	Avenant n° 3 (plus value) avec FSM concernant la modification du lettrage en façade, pour un montant TTC de 2 888.40 €, portant le marché à 104 800.38 € TTC.
35/21	Avenant n° 1 (moins-value) avec CAUSADIAS concernant les prestations non réalisés (RPE sur façade béton, peinture sur garde-corps et clôture) et la mise en peinture de toutes les clôtures entraîne une moins-value, le montant de l'avenant n°1 a été arrêté à la somme de : - 2 014.09 € HT soit -2 416.91 € TTC, le montant total du marché est ainsi porté à : 22 152.76 € HT soit 26 583.31 € TTC.
36/21	Renouvellement bail commercial avec Valentin PARDO, local 5 Place de la République (rez-de-chaussée) du 1/9/2021 au 31/8/2023, pour un montant mensuel de 200 €.

III – Plan Local d’Urbanisme (PLU) : modification n° 2 :

Pour information, M. le Maire expose à l’assemblée, que par arrêté il va prescrire une procédure de modification n° 2 du PLU, qui portera sur l’ouverture à l’urbanisation des zones 2AU et 3AU.

IV – Décision modificative n° 1 au Budget Primitif 2021 :

Monsieur le Maire rappelle que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d’année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Il propose la décision modificative n° 1 au budget primitif 2021, qui porte sur la section d’investissement uniquement :

- en recettes : il convient d’ajuster le montant du FCTVA attribué au titre des dépenses d’investissement 2020, soit + 100 000 €, le montant de la taxe d’aménagement : + 7000 €, une subvention DETR attribuée pour la mise en place d’un écran Led à la Halle sportive : + 23 200 €, ainsi qu’une subvention de 9 000 € attribuée par le Conseil Départemental pour l’amélioration de la voirie communale,
- en dépenses : il convient d’ouvrir une opération « Acquisitions foncières », rajouter des crédits sur les opérations « Acquisition matériel écoles », « Voirie Communale » et « Halle Sportive », ces modifications sont détaillées comme suit :

INVESTISSEMENT	DEPENSES					
	Diminution			Augmentation		
	Article	Prog.	Montant	Art/Chap	Prog.	Montant
				2183	101	7 000 €
				2313	210	81 700 €
				2111	24	16 500 €
				2313	290	34 000 €
				Total		139 200 €
	RECETTES					
Diminution			Augmentation			
Article	Prog.	Montant	Art/Chap	Prog.	Montant	
			10222		100 000 €	
			10223	101	7 000 €	
			1323	210	9 000 €	
			1321	290	23 200 €	
			Total		139 200 €	

Voté à l’unanimité.

V – Convention de financement : socle numérique dans les écoles élémentaires :

Dans le cadre du plan de relance – Transformation numérique de l'enseignement – Continuité pédagogique, Mme DESCHAMPS explique au Conseil Municipal qu'un dossier a été déposé au printemps dernier, au titre d'un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, pour l'acquisition de 16 tablettes pour l'école élémentaire Jules Verne.

En effet, lors du 1^{er} confinement, a été constatée une importante disparité entre les familles par rapport numérique.

Ce dossier ayant été retenu, une aide financière d'un montant de 17 511 €, pour une dépense de 25 646 €, a été allouée par l'Etat dans le cadre de ce plan de relance. Une convention de financement prévoyant les engagements des signataires, le calendrier prévisionnel du déploiement et les modalités de versement de la subvention est à passer entre le Recteur(trice) de la Région Académique de la Commune.

Elle précise que ce programme s'étalera sur 2 ans et souligne l'implication de Mme VUILLEMIN dans la concrétisation de ce dossier.

Voté à l'unanimité.

VI – Convention avec la SAFER pour l'achat de 3 parcelles en zone agricole :

M. le Maire explique à l'assemblée que suite à la demande faite par la Commune auprès de la SAFER pour la mise en œuvre du droit de préemption de cette dernière, il propose l'acquisition des parcelles : AI 236 – 239 et 237 lieudit « La Constantine », afin de créer une réserve foncière pour de futurs projets communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition à la SAFER Occitanie des parcelles AI n° 236 (22a 36ca) et 239 (49a 87ca) lieudit « La constantine » pour un montant TTC de 11 520 €, ainsi que la parcelle AI n° 237 lieudit « La Constantine », 18 a 07 ca, pour un montant TTC de 3 444 €, soit un montant total de 14 964 € TTC.

VII – Modification en moins-value de la convention financière passé avec M. Xavier GUEPRATTE pour le raccordement de sa parcelle au réseau d'électricité :

M. le Maire rappelle la délibération en date du 15/12/2020 selon laquelle le Conseil Municipal a accepté d'avancer les frais de raccordement au réseau public d'électricité de la parcelle de M. GUEPRATTE, proposés par ENEDIS pour un montant de 20 337.42 € TTC, ceci dans le cadre de son élevage porcin.

Depuis ENEDIS a revu sa proposition à la baisse, pour un montant HT de 14 699.84 €, soit 17 639.81 € TTC.

IL propose à l'assemblée la modification de la convention à passer avec M. GUEPRATTE.

Voté à l'unanimité.

VIII – Adhésion de la CC-ACVI au syndicat mixte fermé dénommé « Institut Régional de Sommellerie Sud de France » :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris (CCACVI) et la Communauté de communes des Aspres (CCA) ont conjointement étudié un projet de réalisation d'un Institut régional de sommellerie multisites, avec l'ambition d'accroître la notoriété et l'attractivité des productions vitivinicoles locales des territoires couverts par les deux EPCI.

Afin de concrétiser ce projet, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris a approuvé, par délibération en date du 17 mai 2021, la création d'un Syndicat mixte fermé entre les deux communautés de communes précitées dénommé « Institut régional de sommellerie Sud de France » (IRS Sud de France).

M. le Maire précise toutefois que l'adhésion de la communauté de communes au syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes dans les conditions de majorité qualifiée prévue par l'article L. 5211-5 du CGCT.

Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe d'adhésion de la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris au Syndicat mixte fermé « Institut Régional de Sommellerie Sud de France », conformément aux modalités prévues par l'article L. 5214-27 du CGCT.

Voté à l'unanimité.

IX – Demande à la Pépinière Départementale :

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, de passer commande d'essences arbustives et arborées à la pépinière départementale, afin d'embellir les espaces publics :

- Terre-plein lotissement communal et Lotissement Julie (lavande – romarin)
- Lac (sauge)

Voté à l'unanimité.

X – Questions diverses :

Mme BOUSCATEL signale de sérieux problèmes de places de stationnement dans son secteur.

M. le Maire indique qu'il se rendra sur place.

M. CHAMPROY signale également le problème du parking de la médiathèque, utilisé par le garagiste installé en face.

La séance est levée à 21 h 35.

GALAN B.

DARCHE F.

ABULI P.

BONAFE N

MUNIER R

DELMER J-C

DESCHAMPS F

ROCA J

CHAMPROY G

FERTON S

VINET S

BOUSCATEL F

SARDA C

ORIOLE S

POUDEROUX L

WERNER B

DAUBA L

CHIVE F

VUILLEMIN L

ROLLAND G

DESCOSSY M

OCAMPO R

CHEMIN A